



2023

Chêne Bougeries



Parc Stagni



Chères habitantes,
Chers habitants,

Les informations contenues dans le présent calendrier poursuivent plusieurs buts. En premier lieu, bien sûr, il doit vous aider à identifier facilement les jours de levée des déchets et repérer les déchetteries et les points de collecte dans les différents quartiers. Il vous donne, ensuite, un aperçu des jours fériés et des vacances scolaires, pour vous permettre d'anticiper les changements inhérents à la collecte des déchets.

Une nouvelle loi sur les déchets a été votée le 2 septembre 2022 par le Grand Conseil. Elle fixe trois principes déclinés en mesures concrètes pour diminuer drastiquement les déchets produits à Genève: réduction, tri et élimination sur le territoire cantonal. Cette législation instaure plusieurs nouveautés, dont l'obligation du tri pour les privés, les entreprises et les entités publiques autonomes. Un premier objectif prévoit une baisse de 25% de nos déchets incinérables d'ici 2025. La première année d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sera dévolue à l'information et à la sensibilisation de la population, puis des contrôles et des sanctions seront appliquées dès la deuxième année. Vous trouverez, dans les pages 4 et 5 de ce calendrier, une synthèse des principales modifications.

À Chêne-Bougeries, les ordures ménagères sont relevées trois fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi). Le traitement d'un sac d'ordures ménagères de 110 litres coûte environ CHF 20.- à la communauté. Nous remarquons que les ordures ménagères sont souvent incinérées sans être triées. Chêne-Bougeries demande ainsi à chaque foyer de contribuer à la réduction de ces coûts en triant ses déchets. Les communes jouent un rôle central dans la réduction des déchets et par là dans la protection de l'environnement.

Par ailleurs, nous avons à cœur de présenter les informations utiles de manière pratique et accessible, c'est pourquoi nous avons choisi une typographie et des contrastes de couleur qui conviennent à tous les publics, particulièrement aux personnes malvoyantes. Nous avons également saisi l'occasion de cette édition 2023 pour vous proposer de redécouvrir notre belle commune, avec des vues prises du ciel.

Nos services communaux sont vos premiers interlocuteurs en ce qui concerne le tri des déchets. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous accompagner et vous proposer des solutions adaptées.

Florian Gross
Conseiller administratif

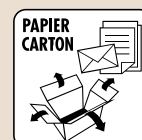
Levées des déchets 2023



Tous les lundis, mercredis et vendredis
Aucune levée le lundi de Pâques
et le lundi de Pentecôte



Tous les mardis et les jeudis
Janvier et février 2023: uniquement les mardis



Tous les mercredis



Tous les vendredis



Chaque 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois
(2 fois par mois)



Chaque 4^{ème} jeudi du mois



Mardi 3 et mardi 10 janvier 2023
Uniquement les sapins non-traités

Nouvelle loi sur les déchets: toutes les réponses à vos questions

Retrouvez une synthèse des principales modifications.

L'OBLIGATION DE TRI EST-ELLE APPLICABLE À TOUT LE MONDE ?

Oui, l'obligation du tri s'impose à toutes et tous: ménages et particuliers, entreprises, collectivités publiques... Ces dernières doivent d'ailleurs être particulièrement exemplaires en la matière, en particulier l'administration publique.

POURQUOI TRIER LES DÉCHETS ?

Les déchets peuvent être valorisés (produire de la chaleur ou d'autres matériaux) et/ou réutilisés. S'ils ne suivent pas une filière de recyclage adéquate, ils risquent de polluer le sol, l'air ou l'eau en raison des métaux qu'ils contiennent. De même, certains déchets ne s'éliminent pas lors de l'incinération et deviennent des mâchefers, ces résidus qui finissent en décharge.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS MIS DANS LES CONTAINERS DE RECYCLAGE OU DANS LES ÉCOPOINTS COMMUNAUX ?

Ils sont valorisés ou éliminés dans des filières à Genève, en Suisse ou en Europe.

QUI ET COMMENT VA-T-ON CONTRÔLER ?

Un contrôle sera effectué par les communes car il s'agit de déchets urbains placés sous leur responsabilité.

Il y aura 2 types de contrôles:

- un déchet dans le mauvais conteneur
- des déchets non triés mis dans les sacs noirs incinérables; il faudra alors ouvrir les sacs.

Une directive sera rédigée spécifiquement pour indiquer quel sera le critère d'ouverture des sacs (poids, forme, odeur, texture, etc.).

QUAND LES SANCTIONS VONT-ELLES DÉMARRER ?

Il est prévu que la première année après l'entrée en vigueur de la loi soit dévolue à une communication et sensibilisation renforcée du public, sans application de sanctions. Les contrôles vont être renforcés dès à présent. Un règlement est en cours d'élaboration sur la question des sanctions.

QUE DOIS-JE FAIRE EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE ?

Les propriétaires sont tenus de mettre à disposition des occupants des immeubles les conteneurs selon les exigences définies par la commune. Les conteneurs à mettre en place dépendent des modalités de collecte mises en œuvre: porte-à-porte, point de récupération ou mixte.

COMMENT SE PROCURER UN CONTENAINEUR ?

La Commune de Chêne-Bougeries propose à la vente des containers à prix réduit et de différentes capacités: 120 à 660 litres. Les containers peuvent être commandés au guichet de la mairie ou en ligne.



Informations

■ POINTS DE COLLECTE DE QUARTIER

Sept points de collecte de quartier sont répartis sur le territoire de Chêne-Bougeries. Vous trouverez ci-après une carte indiquant leurs emplacements.

Les points de collecte de quartier sont exclusivement réservés aux habitants de Chêne-Bougeries. Ils ne doivent en aucun cas servir de dépôts sauvages, en particulier pour des objets et matériaux destinés aux ESREC. Ils sont sous surveillance régulière.

■ TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Veillez respecter les horaires prévus et ne pas déposer des bouteilles ou bords en verre le dimanche et les jours fériés, afin de respecter la tranquillité du voisinage.

■ SÉCURITÉ, SALUBRITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs qui leur sont spécifiquement réservés. Les usagers doivent veiller au maintien de la propreté des lieux.

■ PAPIER ET CARTONS

Les cartons doivent être pliés et glissés dans les conteneurs appropriés.

PLUS D'INFORMATIONS:
www.ge.ch

GUIDE DES DÉCHETS
DES MÉNAGES



COMMENT TRIER
SES DÉCHETS



LA P'TITE POUBELLE
VERTE



Que recycler ?

DÉPÔTS AUTORISÉS DU LUNDI AU SAMEDI DE 7H À 20H

LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS DE 10H À 18H

LE VERRE NE PEUT ÊTRE DÉPOSÉ LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS



QUE DÉPOSER ? Bouteilles, flacons et bords. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc.

À EXCLURE : les verres à vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.



QUE DÉPOSER ? Seules les bouteilles pour boisson sont recyclables.

Il est très important d'éviter tout mélange entre le PET et d'autres plastiques (le sigle PET apparaît sur les bouteilles recyclables).

À EXCLURE : les bouteilles de lait en plastique blanc, les bouteilles ayant contenu du shampoing, de l'huile, etc. ne sont pas recyclables !



QUE DÉPOSER ? Journaux, magazines, enveloppes, emballages etc.

Le papier doit être propre (exempt d'huile ou autre substance).

À EXCLURE : mouchoirs et serviettes en papier, briques de lait ou de thé froid, feuilles autocollantes, papiers souillés, etc.



QUE DÉPOSER ? Boîtes de conserve, de nourriture pour chiens et chats, etc.

Canettes de boissons, feuilles de ménage, tubes de mayonnaise, barquettes, etc.

À EXCLURE : papiers d'emballages de beurre et cigarettes, sachets de potage, pomme-chips et sauces, etc.



QUE DÉPOSER ? Les épluchures, les restes de repas, le marc de café, les sachets de thé, les coquilles d'oeufs, les fleurs fanées, les plantes d'appartement.

À EXCLURE : pots en plastique, litières pour animaux, couches-culottes, sacs d'aspirateur, balayures, mégots.



QUE DÉPOSER ? Capsules de café usagées en aluminium.

À EXCLURE : tous les autres types de capsule.



ORDURES MÉNAGÈRES

Jeter ou recycler : sachez faire le tri !

L'utilisation de sacs noirs 35 litres estampillés «OKS» est obligatoire.



QUE DÉPOSER ? Tous les types de vêtements en bon état ou non, mais propres, y compris en cuir ou en fourrure, les ceintures, les sacs, les sous-vêtements, les chaussures, le linge de table, les draps et le linge de maison, les duvets et les oreillers, les peluches.

À EXCLURE : les vêtements sales ou humides, les tapis.





Vue aérienne des parcs de la mairie

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
-------	-------	----------	-------	----------	--------	----------

1

Nouvel An

2	3	4	5	6	7	8
Vacances scolaires  ORDURES MÉNAGÈRES	 SAPINS de NOËL  DÉCHETS de JARDIN	 PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS ENCOMBRANTS	 DÉCHETS de CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		
9	10	11	12	13	14	15
 ORDURES MÉNAGÈRES	 SAPINS de NOËL  DÉCHETS de JARDIN	 PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES		 DÉCHETS de CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		
16	17	18	19	20	21	22
 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN	 PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS ENCOMBRANTS	 DÉCHETS de CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		
23	24	25	26	27	28	29
 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN	 PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	 VERRE	 DÉCHETS de CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		
30	31	Décembre 2022		Février		
 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31		1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28		
Janvier						



Ensemble de la Gradelle - Site d'importance nationale depuis 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
		 		 		
6	7	8	9	10	11	12
		 		 		
13	14	15	16	17	18	19
		 		 		
20	21	22	23	24	25	26
 Vacances scolaires		 		 		
27	28					
						

Janvier

1
2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30 31

Mars

1 2 3 4 5
6 7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26
27 28 29 30 31

Février



Place de Conches au sud de la commune

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
		 	 	 		
6	7	8	9	10	11	12
		 		 		
13	14	15	16	17	18	19
		 	 	 		
20	21	22	23	24	25	26
		 	 	 		
27	28	29	30	31		
		 		 		

Février

1 2 3 4 5
6 7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26
27 28

Avril

1 2
3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30

Mars



Les arbres du plateau de l'Ermitage

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
		 	  	Vendredi-Saint Vacances scolaires		Pâques
10	11	12	13	14	15	16
Lundi de Pâques		 		 		
17	18	19	20	21	22	23
		 	 	 		
24	25	26	27	28	29	30
		 	 	 		

Mars

1 2 3 4 5
6 7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26
27 28 29 30 31

Mai

1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28
29 30 31

Avril



La salle communale Jean-Jacques Gautier

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1 Fête du travail  ORDURES MÉNAGÈRES	2  DÉCHETS DE JARDIN	3  PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	4  DÉCHETS ENCOMBRANTS  DÉCHETS DE JARDIN	5  DÉCHETS DE CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		
8  ORDURES MÉNAGÈRES	9  DÉCHETS DE JARDIN	10  PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	11  DÉCHETS DE JARDIN	12  DÉCHETS DE CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		
15  ORDURES MÉNAGÈRES	16  DÉCHETS DE JARDIN	17  PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	18 Jeudi de l'Ascension Pont de l'Ascension	19  DÉCHETS DE CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		
22  ORDURES MÉNAGÈRES	23  DÉCHETS DE JARDIN	24  PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	25  VERRE  DÉCHETS ENCOMBRANTS  DÉCHETS DE JARDIN	26  DÉCHETS DE CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		
29 Lundi de Pentecôte	30  DÉCHETS DE JARDIN	31  PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES				

Avril

1 2
3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30

Juin

1 2 3 4
5 6 7 8 9 10 11
12 13 14 15 16 17 18
19 20 21 22 23 24 25
26 27 28 29 30

Mai



Immeubles et centre commercial Montagne en transition

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
			 	 		
5	6	7	8	9	10	11
		 		 		
12	13	14	15	16	17	18
		 	 	 		
19	20	21	22	23	24	25
		 	 	 		
26	27	28	29	30		
		 		 		

Mai

1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28
29 30 31

Juillet

1 2
3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30
31

Juin



Le parc Stagni permet à la biodiversité de se développer

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
-------	-------	----------	-------	----------	--------	----------

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS de JARDIN	PAPIER CARTON ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS ENCOMBRANTS DÉCHETS de JARDIN	DÉCHETS de CUISINE ORDURES MÉNAGÈRES		
10	11	12	13	14	15	16
ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS de JARDIN	PAPIER CARTON ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS de JARDIN	DÉCHETS de CUISINE ORDURES MÉNAGÈRES		
17	18	19	20	21	22	23
ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS de JARDIN	PAPIER CARTON ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS ENCOMBRANTS DÉCHETS de JARDIN	DÉCHETS de CUISINE ORDURES MÉNAGÈRES		
24	25	26	27	28	29	30
ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS de JARDIN	PAPIER CARTON ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE DÉCHETS de JARDIN	DÉCHETS de CUISINE ORDURES MÉNAGÈRES		

31

ORDURES MÉNAGÈRES

Juin

1 2 3 4

5 6 7 8 9 10 11

12 13 14 15 16 17 18

19 20 21 22 23 24 25

26 27 28 29 30

Août

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10 11 12 13

14 15 16 17 18 19 20

21 22 23 24 25 26 27

28 29 30 31

Juillet



Carrefour de deux grands axes au nord de la commune

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1 Fête nationale Vacances d'été	2  	3  	4  	5	6
7 	8 	9  	10 	11  	12	13
14 	15 	16  	17  	18  	19	20
21 Rentrée scolaire	22 	23  	24  	25  	26	27
28 	29 	30  	31 			

◀ Juillet

1 2
3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30
31

Septembre ▶

1 2 3
4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30

Août



Grange-Falquet - École de culture générale Jean-Piaget - Voie verte

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
				 		
4	5	6	7	8	9	10
		 	Jeûne Genevois	 		
11	12	13	14	15	16	17
		 	 	 		
18	19	20	21	22	23	24
		 	 	 		
25	26	27	28	29	30	
		 	 	 		

Août

1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

Octobre

1
2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30 31

Septembre



L'architecture et la nature à la Gradelle

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
-------	-------	----------	-------	----------	--------	----------

1

2	3	4	5	6	7	8
 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN	 PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS ENCOMBRANTS  DÉCHETS de JARDIN	 DÉCHETS de CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		

9	10	11	12	13	14	15
 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN	 PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN	 DÉCHETS de CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		

16	17	18	19	20	21	22
 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN	 PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS ENCOMBRANTS  DÉCHETS de JARDIN	 DÉCHETS de CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		

23	24	25	26	27	28	29
 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN	 PAPIER CARTON  ORDURES MÉNAGÈRES	 VERRE  DÉCHETS de JARDIN	 DÉCHETS de CUISINE  ORDURES MÉNAGÈRES		

30	31	Septembre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30		Novembre 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30		Octobre
 ORDURES MÉNAGÈRES	 DÉCHETS de JARDIN					



Chemin du Pont-de-Ville - Le chantier du Village

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
		 	 	 		
6	7	8	9	10	11	12
		 		 		
13	14	15	16	17	18	19
		 	 	 		
20	21	22	23	24	25	26
		 	 	 		
27	28	29	30			
		 				

Octobre

1
2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30 31

Décembre

1 2 3
4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30 31

Novembre



Temple de Chêne-Bougeries - Bien culturel d'importance nationale

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
				 		
4	5	6	7	8	9	10
		 	 	 		
11	12	13	14	15	16	17
		 		 		
18	19	20	21	22	23	24
		 	 	 		
25	26	27	28	29	30	31
Noël Vacances scolaire		 	 	 		Restauration de la République

Novembre

	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29
30					

Janvier 2024

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Décembre



À VOTRE SERVICE

MAIRIE DE CHÊNE-BOUGERIES

Route de Chêne 136
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 869 17 17

www.chene-bougeries.ch
info@chene-bougeries.ch

Horaires d'ouverture et permanence téléphonique:

- lundi, mercredi et jeudi: 8h30 - 12h / 14h - 16h
- mardi: 10h - 17h
- vendredi: 10h - 12h

POLICE 117

POMPIERS 118

URGENCES SANTÉ 144

**POSTE DE POLICE DE CHÊNE
022 427 68 30**

Décembre 2022, copyright Ville de Chêne-Bougeries:
toute reproduction interdite sans autorisation.
Conception et mise en page: Vocables.
Photos: Jonathan Imhof.
Textes: Mairie de Chêne-Bougeries.
Impression: Plan Vert.
Tirage: 6200 exemplaires.

Des questions sur l'environnement et l'énergie ?

#GEEnvironnement
ge-environnement@etat.ge.ch

022 546 76 00   

